

18 JAN. 2007

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-\*-

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE

-\*-

MSP/U.PH.M/N°...13...../

## CIRCULAIRE N° 13

*Objet : Arrêt de la commercialisation de l'Insuline Monotard  
(bande bleue)*

*Le Ministère de la Santé Publique informe le corps médical et pharmaceutique ainsi que les citoyens diabétiques traités à l'Insuline Monotard qu'à partir du 1<sup>er</sup> Février 2007 cette spécialité ne sera plus commercialisée en Tunisie et ce suite à son retrait par le laboratoire Novo Nordisk du marché Mondial.*

*Cet avis ne concerne que l'Insuline Monotard. Tous les autres types d'Insuline sont disponibles en quantité suffisante.*

*Les utilisateurs d'Insuline Monotard sont invités à prendre contact avec leur médecin traitant afin de réaliser la substitution par une insuline équivalente dans les meilleures conditions. Le Ministère de la Santé Publique incite les diabétiques à ne pas substituer ce type d'Insuline par un autre sans avis médical.*

*Le corps médical et pharmaceutique est appelé à assister les malades concernés en leur conseillant la meilleure attitude à suivre.*

*Les médecins sont invités à ne plus prescrire d'Insuline Monotard à dater d'aujourd'hui et à faire la substitution appropriée par un autre type d'Insuline dans les plus brefs délais pour tous les patients déjà traités.*

*Les pharmaciens et agents de pharmacie sont invités à adresser les patients traités par insuline Monotard à leur médecin traitant dans les plus brefs délais pour les faire bénéficier de la substitution appropriée.*

Pr. Le Ministre de la Santé Publique  
Le Chef du Cabinet  
Signé: Tahar MZOUGHJI

**DESTINATAIRES :**

- Le Directeur Général de la Santé
- Le Directeur Général des Structures Sanitaires Publiques
- Le Directeur de la Réglementation et des Contrôles des Professions de Santé
- Le Directeur Général de l' Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits.
- Le Directeur de l'Inspection Pharmaceutique

{ pour information

- Le Directeur des soins de santé de base.
- Le Président Directeur Général de la Pharmacie Centrale de Tunisie
- Les Directeurs Régionaux de la Santé

{ pour information et diffusion

- Les Directeurs Généraux des E.P.S.
- Les Directeurs des Hôpitaux et Groupement de Santé de Base
- La Direction de la Santé Militaire
- l'Hôpital des Forces de Sécurité Intérieur
- Les Cliniques de la C.N.S.S.

{ pour information et application